



**HAL**  
open science

## La Grande Guerre et la vie politique à l'île Maurice

Manorama Akung

► **To cite this version:**

Manorama Akung. La Grande Guerre et la vie politique à l'île Maurice. *Revue historique de l'océan Indien*, 2015, La Grande Guerre et les pays de l'Indianocéanie, 12, pp.127-140. hal-03419251

**HAL Id: hal-03419251**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419251>**

Submitted on 8 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La Grande Guerre et la vie politique à l'île Maurice

Manorama Akung

Enseignante chercheure Université de Maurice

Doctorante à l'Université de La Réunion

### Introduction

Années charnières dans l'histoire politique de l'île Maurice, les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle sont marquées par la crise économique et financière entraînant dans son sillage une agitation sociale et politique de type nouveau. Le chômage et la cherté du coût de la vie entraînent un début d'organisation ouvrière chez les artisans créoles alors que l'on note une étincelle d'effervescence politique d'une part chez les Rodriguais<sup>317</sup> (1915) et de l'autre chez les populations d'origine indienne avec la visite de Mahatma Gandhi (1901) et l'arrivée de l'envoyé de ce dernier, Manilal Doctor<sup>318</sup> (1907-1910) à l'île Maurice.

Toutefois, le début du 20<sup>e</sup> siècle est essentiellement empreint par la contestation du cadre institutionnel de la vie politique et un affrontement entre le courant dit démocrate et les conservateurs. Ces affrontements se cristallisent surtout autour des élections à la fois législatives et municipales.

Mais que représente la Grande Guerre de 1914-1918 dans l'évolution politique de Maurice ? Il n'existe pratiquement aucune étude sur la vie politique pendant cette période pourtant marquée par des élections législatives partielles et municipales ainsi que des élections générales.

Les élections législatives constituant le temps fort de la vie politique, notre communication tentera de cerner le déroulement et les enjeux de ces différentes élections afin de déceler l'impact de la guerre sur la vie et l'évolution politique de l'île Maurice.

### 1. Cadre et enjeux politique de la pré-guerre

D'emblée, il faut souligner que c'est la Constitution de 1885 qui régit le cadre de la vie politique à l'île Maurice jusqu'à 1948. Fruit de l'agitation du « Mouvement Réformiste » dirigé par Sir William Newton et Sir Virgil Naz et soutenue par le Gouverneur Sir John Pope Hennessy, cette constitution concédait le principe d'un corps législatif partiellement élu – principe longtemps combattu par le bureau colonial en raison de la diversité de société insulaire et pour ne pas consolider le pouvoir de l'élite franco-mauricienne dont il se méfiait<sup>319</sup>.

<sup>317</sup> À travers une pétition réclamant le droit de vote.

<sup>318</sup> Il est celui qui a été décrit comme le catalyseur de l'éveil politique des Indo-mauriciens.

<sup>319</sup> Kenneth Ballhatchet, « *The Structure of British Official Attitudes: Colonial Mauritius, 1883-1968* », *The Historical Journal*, 1995, Vol. 38, n° 4, p. 1002.

L'île Maurice fut ainsi divisée en 8 circonscriptions électorales qui éalisaient chacune un représentant (excluant la capitale Port-Louis qui en choisissait deux en raison du nombre d'électeurs plus élevés) au conseil législatif tous les 5 ans. Pour de nombreux auteurs, à l'instar de H. Mathur<sup>320</sup> et de D. Napal<sup>321</sup>, cette constitution consolidait le pouvoir de l'oligarchie sucrière, car le droit de vote était restreint par un cens élevé. Pour être éligible au droit de vote il fallait :

- (1) Etre propriétaire des biens immobiliers ayant une valeur annuelle de Rs<sup>322</sup> 300 ou
- (2) Payer un loyer mensuel de Rs 25 ou
- (3) Etre propriétaire de biens mobiliers de Rs 3000 ou
- (4) Etre l'époux d'une épouse ou le fils aîné d'une veuve, répondant à l'un des critères susmentionnés ou
- (5) Avoir un salaire mensuel de Rs 50 ou
- (6) Payer une *licence duty* d'un minimum de Rs 200 par an.

Mais bien que l'électorat franco-mauricien fût majoritaire dans la plupart des circonscriptions, avec le grand-morcellement et l'accès à la propriété terrienne, un nombre croissant d'Indiens acquièrent au fil des années le droit de vote. En outre à Port-Louis le droit de vote dépassait largement le cadre de la bourgeoisie franco-mauricienne. Cette dernière, bien qu'elle possédât toujours des bureaux dans la capitale, avait déserté Port-Louis pour les hauts de Plaines Wilhems suite à l'épidémie de paludisme et la mise en opération du chemin de fer. Ainsi l'électorat incluait principalement des professionnels de la communauté des gens de couleur et de la communauté des marchands asiatiques, notamment de foi musulmane ou d'origine tamoule établis dans la capitale, de même que certains maîtres-artisans créoles. La composition sociale de cet électorat explique la domination du courant démocrate dirigé par le Dr Eugène Laurent à Port-Louis.

Aux élections municipales, l'électorat était encore plus élevé, atteignant même la classe des artisans dans certains *wards*<sup>323</sup>. Pour être inscrit sur la liste des électeurs, il fallait être sujet britannique ayant résidé dans l'île

La nouvelle charte municipale de 1903 établissant le scrutin d'arrondissements était décriée à la fois par les journaux *La Patrie* et *Le Radical* comme une tentative de semer la division parmi les citoyens, le profil des électeurs étant différent socialement et ethniquement dans chaque *ward*. (*La Patrie*, 16 déc. 1915)

Par exemple, au *Ward 2*, il y avait une forte domination d'électeurs musulmans alors que le *Ward 3* était ostensiblement sous le contrôle des Franco-mauriciens. (*La Patrie*, 15 déc. 1915)

Il n'est guère surprenant que des notables asiatiques à l'instar de Piperdy et Golam Mamode Issac arrivent à faire inscrire leur nom sur la fameuse liste de 6. Le dernier parvenant même à devenir adjoint Maire. (A. Toussaint, L. N. Regnard, J. R. d'Unienville, *Dictionnaire de Biographies Mauriciennes*.

<sup>320</sup> H. Mathur, *Parliament in Mauritius*. Editions de L'Océan Indien, 1991, p. 16-17.

<sup>321</sup> D. Napal, *Constitutional Development of Mauritius 1810-1948*. MA Thesis University of London, p. 94-95.

<sup>322</sup> Roupie mauricienne.

<sup>323</sup> Traduction : une subdivision administrative de type district électoral ; voir A. Toussaint, *Port Louis. Deux siècles d'histoire*. Port-Louis : La Typographie moderne, 1935, p. 329.

depuis au moins une année et être âgé de plus de 21 ans. Aussi, il fallait être propriétaire des biens immobiliers évalués à Rs 500 ou plus sur le cadastre municipal ou être locataire ou propriétaire d'un bien mobilier loué à Rs 15 par mois ou bien payer une patente de Rs 75 par an ou sinon être l'époux ou le fils aîné d'une personne répondant aux dites conditions. Les directeurs de compagnie par actions ou société anonyme possédant ou louant un mobilier aux taux susmentionnés étaient éligibles au vote<sup>324</sup>.

A partir de 1903, le Maire et son adjoint, qui étaient auparavant choisis par le Gouverneur parmi les conseillers, le furent dorénavant sur une liste de six transmise par le conseil municipal<sup>325</sup>. L'enjeu des élections pour les groupements était d'obtenir une majorité au conseil municipal et d'arriver à se faire inscrire sur la liste de six car la mairie était un tremplin pour les législatives de même qu'une grande source de patronage et d'influence politique.

Le Dr Eugène Laurent fut l'un des maires les plus populaires de Port Louis<sup>326</sup>. Il se mit à la tête d'un mouvement de revendications anti-oligarchiques soutenu par les gens de couleur – qui se sentaient de plus en plus victimes de discrimination de couleur – et par des éléments asiatiques, aidés en cela par Manilal Doctor, et aussi par quelques blancs libéraux. Avec Anatole de Boucherville, Edouard Nairac, et René Mérandon, il fonda en 1907 « L'Action Libérale » dans le sillage de la crise économique et financière du début du siècle<sup>327</sup>.

Le courant démocrate qu'incarnait le mouvement Action Libérale militait non seulement pour l'envoi d'une Commission Royale dans la colonie, mais aussi pour une réforme constitutionnelle qui mettrait fin à la mainmise des oligarques sur les institutions. L'agitation dépassa le cadre des électeurs car le mouvement décida de porter l'affaire dans le public à travers des rassemblements et un char de la liberté qui sillonnait toute l'île.

La campagne en faveur des réformes en profondeur culmina dans les élections législatives de 1911 qui furent fortement polarisées, avec les candidats de l'Action Libérale s'opposant aux candidats du Parti de l'Ordre – représentant l'élite franco-mauricienne – dans toutes les circonscriptions. Ces élections furent marquées par de violents incidents et des polémiques intenses à la limite de la diffamation entre les journaux démocrates d'un côté et ceux du Parti de l'Ordre de l'autre.

Les candidats de L'Action Libérale furent battus aux élections législatives mais le Dr Laurent et Edouard Nairac remportèrent les sièges à pourvoir à Port-Louis. Toutefois, la rumeur de l'assassinat de Laurent à Curepipe provoqua des émeutes politiques dans la capitale. Ces émeutes prirent très vite un caractère racial et nécessitèrent l'intervention de l'armée

<sup>324</sup> *Ibid.* p. 330.

<sup>325</sup> A. Toussaint, *op. cit.*, p. 329.

<sup>326</sup> A. Toussaint, L. N. Regnard, J. R. d'Unienville, *op. cit.*, p. 50.

<sup>327</sup> Adele Simmons, *Modern Mauritius: the politics of decolonization*. Indiana University Press, 1982, p. 26.

britannique pour restaurer l'ordre<sup>328</sup>. L'imprimerie des journaux et des bureaux des oligarques furent pillés, saccagés et incendiés et des franco-mauriciens furent molestés par une foule de créoles de la classe laborieuse à leur descente du train à la gare centrale.

L'Action Libérale fut dissoute ; Edouard Laurent fonda le journal *La Patrie* et lança une nouvelle campagne : la rétrocession de l'île Maurice à la France<sup>329</sup>. Arpenteur juré ayant longtemps vécu à l'île de La Réunion<sup>330</sup>, Laurent établissait un contraste entre la position des gens de couleur des colonies françaises et des colonies britanniques.

La Rétrocession avait un but à la fois politique et social : sortir du ghetto où avaient été enfermés les gens de couleur, amener le rapprochement des races qui partageaient la même langue et culture, et prévenir la domination des Indiens<sup>331</sup>. Mais sa thèse fut loin de faire l'unanimité chez les démocrates<sup>332</sup>. Dr Eugène Laurent lui-même se sentait plus proche de l'Angleterre comme un grand nombre de gens de couleur alors que de Boucherville, rédacteur du journal catholique *La Croix* décriait la France comme anti-cléricale et prônait ainsi l'autonomie<sup>333</sup>.

La mobilisation des gens de couleur contre l'ostracisme, leur divorce croissant vis-à-vis des autorités britanniques, l'éveil politique des Indiens et surtout les émeutes de 1911 et l'incapacité des forces policières à maîtriser l'émeute au départ, suscitèrent un certain désarroi dans l'oligarchie. Certains allèrent même jusqu'à regretter l'octroi du principe électif. Selon Henri Leclézio « l'émeute du 19 janvier 1911 fait voir la justesse de l'assertion de Froude<sup>334</sup> que les noirs ne sont pas mûrs pour l'autonomie gouvernementale »<sup>335</sup>. Et malgré le rapport de la Commission d'enquête sur les émeutes, certains, à l'instar de L.L Kerr, l'Inspecteur-Général de la Police, persistaient à croire que les troubles avaient été froidement planifiés par les dirigeants de l'Action Libérale<sup>336</sup>.

Il est à noter cependant qu'au-delà de ces clivages, les différents partis pouvaient s'unir, notamment contre les carences des fonctionnaires britanniques jugés trop arrogants, de même sur la nécessité des élus locaux de contrôler l'utilisation des fonds recueillis dans la colonie comme le démontra l'Affaire Cameron de 1907. D.C Cameron, le premier fonctionnaire de l'île Maurice, ayant déclaré en plein conseil législatif que la fonction publique de Maurice avait perdu tout sentiment d'indépendance et d'honneur, fut sommé

<sup>328</sup> Allister Macmillan. *Mauritius Illustrated: Historical and Descriptive, Commercial and Industrial Facts, Figures, & Resources*. London: A. Macmillan, 1912, p. 138.

<sup>329</sup> *La Patrie*, 30 août 1915.

<sup>330</sup> J.L. Chan Low, « La France des Rétrocessionnistes », *Revue Historique de l'Océan Indien*, AHIOI, 2012, n° 9 p. 151-163.

<sup>331</sup> *La Patrie*, 30 août 1915.

<sup>332</sup> J.L. Chan Low, *op. cit.*

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> Dans son ouvrage "*The English in the West Indies or The Bow of Ulysses*". C. Scribner's son, 1900.

<sup>335</sup> Allister Macmillan, *op. cit.*, p. 138-141.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 261.

de se rétracter. Son refus d'obtempérer amena une foule composée à la fois de gens de couleur et de blancs à menacer d'envahir l'hôtel du gouvernement et il fut contraint de quitter la colonie après la tenue d'un meeting de protestation au Champs de Mars où la grosse foule était représentative de toutes les élites de la population<sup>337</sup>.

## 2. La vie politique pendant la Guerre 1914-1918

Les événements de la pré-guerre nous offrent ainsi une bonne grille de lecture pour comprendre les événements politiques de 1914 à 1918. Comme ailleurs, l'entrée en guerre fut suivie d'un élan de solidarité envers les alliés. Et ce ralliement va perdurer pendant toute la durée de la guerre.

### 2.1 : L'union sacrée ?

L'effort de guerre pour certains nécessitait une trêve. Ainsi *Le Radical* du 8 août 1914, affirmait que : « C'est convenu que, aussi longtemps que durera la grande crise européenne qui intéresse tant nos compatriotes, nous nous abstenons autant que possible de critiquer ce que notre gouvernement estime devoir faire pour mieux défendre notre colonie contre une attaque improbable mais possible ».

Mais la trêve politique fut vite rompue, notamment sur des questions financières. Le 24 septembre 1914, *Le Radical*, journal proche des oligarques, évoque la rupture de la trêve par nécessité de protester contre l'intention du gouvernement de taxer les machines introduites dans la colonie pour le transport de la canne<sup>338</sup>. Mais ce fut la décision d'imposer une taxe sur les patentes qui unit les démocrates et les oligarques dans une opposition farouche aux autorités coloniales.

A l'origine, on trouve une recommandation de la Commission Swettenham<sup>339</sup> en faveur de l'imposition d'une taxe sur le revenu. Comme aucune des recommandations de la commission ne pouvait être mise de côté, le ministère des colonies rappela au Gouverneur cette proposition le 4 juin 1912. Le Gouverneur Sir John Chancellor référa la question à M. Grannum, conseiller financier du gouvernement, qui proposa à la place un plan financier qui augmenterait les anciennes patentes et en créerait de nouvelles qui seraient imposées proportionnellement aux revenus de chaque catégorie de professionnels, d'industriels ou de commerçants<sup>340</sup>.

Les députés et la presse s'opposèrent d'une manière unanime à ces nouvelles charges sur la population et firent ressortir que celles déjà imposées dans la colonie étaient très lourdes. Ils ajoutèrent que le moment d'appliquer des nouvelles charges était inopportun, en raison des souffrances et des privations causées par la guerre et qu'elles n'étaient guère justifiées, les

<sup>337</sup> Edouard Laurent, « L'île Maurice entre la France et l'Angleterre », *La Patrie*, 1913, p. i.

<sup>338</sup> *Le Radical*, 24 sept. 1914.

<sup>339</sup> H. Swettenham & ors: *Report of the Mauritius Royal Commission*. 1909.

<sup>340</sup> *Le Mauricien*, 31 août 1915.

finances de la colonie étant prospères<sup>341</sup>. Les députés envisagèrent de tenir un meeting de protestation mais n'allant pas plus avant, anticipant que l'autorisation leur serait refusée en vertu de la loi martiale en vigueur dans la colonie depuis le début de la guerre.

Devant l'intransigeance du Gouverneur, le Dr Laurent remit sa démission en tant que député<sup>342</sup>. Il fut suivi après quelques hésitations par Edouard Nairac. Dans sa lettre à Sir John Chancellor l'informant des raisons de sa démission, le Dr Laurent demanda l'autorisation de tenir un meeting au Jardin de la Compagnie à Port-Louis le samedi 4 septembre. Cette autorisation, comme on s'y attendait, lui fut refusée, le commandant des troupes étant d'avis que le moment était mal choisi pour créer de l'agitation dans la colonie<sup>343</sup>.

La Presse dans son ensemble salua le geste des deux députés démissionnaires. « Cette attitude virile et digne fait honneur au premier député de la capitale » écrivit *Le Radical* qui déplora le fait que tous les députés n'aient pas fait de même, et incitait E. Nairac à faire de même<sup>344</sup>. Le journal fit ressortir que les électeurs de quelques rangs et populations qu'ils appartenissent les soutenaient et que si un fou les contestait, ils éliraient les deux démissionnaires à une écrasante majorité<sup>345</sup>.

Cependant la question de rassemblements publics divisa les oligarques et les démocrates. Si les démocrates insistèrent sur le rassemblement, de Boucherville, dans *La Croix*, préconisant même des réunions privées si les rassemblements publics étaient interdits, *Le Radical* par contre insista sur le fait que le mécontentement étant déjà grand, ce serait créer délibérément des difficultés et du désordre qui provoqueraient des troubles inutiles<sup>346</sup>.

Les élections législatives partielles eurent lieu le 10 septembre 1915 et E. Nairac et Dr E. Laurent furent réélus sans opposition, preuve palpable, selon *Le Radical*, que le public était contre les nouvelles taxes et bien décidé à protester énergiquement<sup>347</sup>. Cependant le Gouverneur attribua ce manque d'opposants à l'interdiction de tenir des meetings mais comme le soulignait *Le Mauricien*, qui serait fou pour contester le siège des deux députés de Port-Louis quatre mois avant les élections législatives prévues pour janvier 1916, outre que leur démission avait été unanimement saluée ? Le projet de loi fut finalement voté à 14 contre 6 – les députés Laurent, Nairac, Duclos, Gébert, Antelme et Rouillard votant contre.

---

<sup>341</sup> *Le Radical*, 9 août 1915.

<sup>342</sup> *Le Radical*, 31 août 1915.

<sup>343</sup> *Le Mauricien*, 31 août, voir aussi *La Patrie*, 30 août 1915.

<sup>344</sup> *Le Radical*, 31 août 1915.

<sup>345</sup> *Le Radical*, 6 sept. 1915.

<sup>346</sup> *Ibid.*

<sup>347</sup> *Le Radical*, 7 sept. 1915.

## 2.2 : Les élections municipales 1915 et législatives 1916

Quant aux élections municipales suivantes, en décembre, et les législatives prévues pour janvier 1916, un courant va se dessiner pour qu'elles ne deviennent pas l'occasion de dissensions et de troubles dans une colonie déjà éprouvée par des difficultés liées à la guerre. Ainsi, le 24 juin 1915, *Le Radical* faisait ressortir qu'en France, depuis l'entrée en guerre, toutes les élections législatives, sénatoriales, municipales aux conseils généraux avaient été ajournées et qu'en Angleterre, le Premier Ministre H. Asquith avait annoncé qu'un projet de loi allait être présenté prolongeant d'un an le mandat des députés. A Maurice, l'immense majorité du pays souhaitait de même que le Gouverneur obtint un Ordre du Conseil pour le renvoi des élections après la guerre. Car la guerre se prolongeant, la dureté de l'existence augmenterait, et le journal ajoutait : « ... Plus nous en aurons besoin de nous en préoccuper et d'y consacrer toute notre attention. Il ne serait pas désirable que des dissensions vissent y ajouter et elles y ajouteraient si nous avions des élections en janvier. Nous avons de bonnes raisons de dire qu'en faisant la proposition d'ajourner à plus tard les élections, nous sommes l'interprète de tous les députés de la grande fraction de l'électorat éclairé qui verrait avec satisfaction le gouverneur proposer au ministre d'étendre à Maurice la mesure que se propose de prendre M. Asquith au Royaume Uni »<sup>348</sup>. Et le 15 juillet, un correspondant du journal réitéra cette demande de renvoi des élections car : « Ce n'est pas le moment de ranimer les haines, de réveiller des dissensions fratricides, alors que tous les hommes épris de liberté devraient se regrouper pour débarrasser l'humanité du vampire germanique ... Et nous devrions, comme des citoyens du Royaume-Uni et d'autres colonies, mettre toute notre ardeur à souhaiter la victoire de nos deux mère patries et de leurs alliés »<sup>349</sup>.

L'auteur émit le souhait qu'un député demande à la chambre le renvoi des prochaines élections. Mais le Gouverneur n'étant pas disposé à renvoyer les élections, l'initiative revint aux députés<sup>350</sup>. Finalement, suite à une visite du Dr Eugène Laurent et d'Edouard Nairac au bureau de M. Sauzier, une entente fut établie entre les députés pour que les sièges ne soient pas contestés et qu'ils n'encouragent aucune candidature qui nuirait à leurs intérêts mutuels<sup>351</sup>. Cette entente entre les chefs des Démocrates et ceux du Parti de l'Ordre garantissait l'élection de Nairac et de Laurent à Port-Louis et de tous les Loyalistes dans les districts. Comme les députés, *Le Mauricien*, *Le Radical*, *La Croix* et *La Patrie* se solidarisèrent et firent campagne pour que les élections ne soient pas contestées.

Ainsi selon *La Patrie*, journal des démocrates : « Pour la comédie, la parodie de régime parlementaire qui se joue depuis trente ans sur notre scène politique, un changement d'acteurs ne nous avancerait guère. Et il est inutile

<sup>348</sup> *Le Radical*, 24 juin 1915.

<sup>349</sup> *Le Radical*, 15 juillet 1915.

<sup>350</sup> *Le Radical*, 6 sept. 1915.

<sup>351</sup> *Le Petit Journal*, 10 janv. 1916.

de demander un spectacle nouveau tant que l'on s'hypnotisera ou affectera de s'hypnotiser sur ce qui se passe à des milliers de lieux. On a partout un vague pressentiment qu'il se produira après la guerre, en vue de fonder la paix sur des bases durables, d'importants changements ... Si quelqu'un parle de bâtir chacun dit : "Attendons d'avoir un terrain solide". Combien durera l'attente ? Nul ne le sait, mais il paraît peu probable qu'elle soit de 5 ans. Si la possibilité d'un changement se produit d'ici un an ou deux, ou trois, nos députés n'auront sans doute pas la crainte de nous demander de leur laisser terminer leur mandat. La lassitude se transformerait en impatience »<sup>352</sup>.

Cette crainte de dissensions et de troubles amena *Le Radical* à applaudir la décision du Gouverneur de réitérer par proclamation les dispositions de l'ordonnance du 26 octobre 1896<sup>353</sup> en vigueur en raison de la guerre. Ainsi, le journal du 3 décembre 1915 exprimait le souhait qu'aux prochaines élections : « Les candidats renonceront aux réunions publiques qui peuvent être le prétexte des individus désireux de se livrer à des perturbations de la paix publique et de rappeler les événements qui ont rendus si tristement mémorables les dernières élections législatives ».

Le journal rappelait à ceux qui brigueraient les suffrages de leurs concitoyens que le premier devoir est d'éviter toute cause d'agitation : « Lorsque sur la ligne de feu des milliers d'hommes se sacrifient au salut et à la gloire de la patrie, le moins que puissent faire ceux qui restent dans leurs foyers et jouissent des aises qu'on ne peut trouver dans les tranchées, c'est de s'abstenir de toute parole et de tout geste qui puissent rendre difficile la tâche qui incombe à l'autorité de maintenir l'ordre. En temps ordinaire, il est nécessaire que les députés rendent compte à leurs mandants... Et le meeting public est le meilleur moyen de s'entendre avec ceux qu'ils ont représentés... Mais nous vivons dans un temps où les coutumes doivent être nécessairement bouleversées. La presse sera la seule tribune d'où les candidats pourront s'adresser aux électeurs... Et il ne sera pas fâcheux qu'il en soit ainsi »<sup>354</sup>. Et « à ceux qui regretteraient de ne pouvoir profiter de l'occasion pour jeter dans la communauté le brandon de la discorde ou pour nous donner une reprise de la triste comédie de 1911 »<sup>355</sup> le journal rappelait : « Que le pays est assujéti à la loi martiale et fort à dessein, et probablement en vue d'une inopportune agitation à laquelle les prochaines élections législatives pourraient donner lieu, le gouverneur vient de préciser, dans une proclamation récente, ce que l'autorité militaire dont relèvent tous les habitants de la colonie attend de chacun »<sup>356</sup>.

La loi militaire est très sévère, les fauteurs de désordre en temps de guerre sont passibles de longs emprisonnements, de travaux forcés et encore

---

<sup>352</sup> *La Patrie*, 29 déc. 1915.

<sup>353</sup> *Le Radical*, août 1914.

<sup>354</sup> *Le Radical*, 3 déc. 1915.

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> *Ibid.*

pis<sup>357</sup>. Cependant les élections, au grand regret des démocrates et du Parti de l'Ordre, furent contestées. Déjà le 17 août *Le Radical* annonçait que M. Célestin, qui partait à la retraite le mois suivant, avait décidé de briguer le suffrage à Port-Louis alors que M. Philippe Raffray annonçait à Gaston Antelme qu'il briguerait le suffrage à Rivière Noire<sup>358</sup>.

En outre, on vit apparaître un mouvement électoral où leurs tenants soulignaient que l'engagement pris par les députés de ne pas susciter mutuellement des concurrents n'engageaient qu'eux-mêmes car ils n'avaient pas consulté au préalable leur mandants par circulaire ou par voie de presse les électeurs<sup>359</sup>. Ils insistaient sur le fait que les députés ne pouvaient dicter leurs volontés aux électeurs<sup>360</sup>. Ainsi Orphéus Allain, très remonté contre les députés pour avoir fait peu de cas de la dignité de l'électorat, annonça qu'il allait se porter candidat dans 3 circonscriptions à savoir Port-Louis, Plaines Wilhems et Flacq<sup>361</sup>.

Aussi, certains oligarques exprimèrent leur désarroi quant à l'attitude des chefs du parti ne comprenant pas qu'un accord ait été conclu entre ces derniers et ceux de l'autre parti, les sièges des circonscriptions étant à eux et aucun candidat « Laurentiste » n'ayant le pouvoir de leur en enlever un seul<sup>362</sup>. Par exemple, un loyaliste s'insurgea contre toute attente contre ceux-là même « responsables » des émeutes de 1911 : « La guerre ne saurait modifier les sentiments que les émeutes de 1911 ont fait naître<sup>363</sup>. Elle n'a rien fait oublier et l'heure est venue où les oligarques se souviendront d'avoir sans raison été maltraités par les apaches de Port-Louis criant vive Laurent en accomplissant les actes les plus criminels »<sup>364</sup>.

Néanmoins, le Parti de l'Ordre tint parole. Au moment où le mouvement se dessinait, des déclarations catégoriques furent faites et les chefs prirent bien soin d'avertir leurs partisans. Ainsi Célestin par trois fois va réclamer le soutien d'Henri Leclézio et à trois reprises sa demande est rejetée<sup>365</sup>. Et le 8 janvier 1916, pour faire taire les rumeurs, *Le Mauricien* rappelait que « Le Parti de l'Ordre se solidarisant avec l'engagement pris par les députés ne patronne aucun candidat contre les députés sortants, et ce pas plus en ville qu'à Rivière Noire aussi bien que d'autres districts »<sup>366</sup>.

Et *La Patrie* soulignait que, puisque les chefs avaient décidé de ne pas contester les élections, toute candidature ne serait qu'individuelle<sup>367</sup>. Toutefois, Golam Mamode Issac maintenait quant à lui que les deux sièges de Port-Louis devraient être contestés pour le motif que leurs titulaires

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> *Le Radical*, 17 août 1915.

<sup>359</sup> *Le Petit Journal*, 10 janv. 1916.

<sup>360</sup> *Ibid.*

<sup>361</sup> *Le Radical*, 25 janv. 1916.

<sup>362</sup> *Le Petit Journal*, 11 janv. 1915.

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> *Le Radical*, 18 janv. 1916.

<sup>366</sup> *Le Mauricien*, 8 janv. 1916.

<sup>367</sup> *La Patrie*, 29 déc. 1915.

avaient été élus grâce à l'appui des électeurs asiatiques et indo-mauriciens qu'ils n'avaient plus. Le *Petit Journal*, qui avait été racheté par Issac, soutint pleinement ce mouvement électoral et les « Issacistes » jouèrent un rôle de premier plan dans les élections municipales de décembre 1915.

Issac, l'un des plus importants négociants asiatiques de Port-Louis et propriétaire d'établissements sucriers<sup>368</sup>, avait été pourtant membre de l'Action Libérale et très proche collaborateur du Dr Eugène Laurent. Les causes du divorce politique entre les deux sont contenues dans le jugement rendu par le magistrat T.W Haycraft lors du procès pour diffamation intenté par le Dr Laurent à Issac<sup>369</sup>.

Les différents remontaient à 1912<sup>370</sup> quand, selon Issac alors adjoint au maire, il se sentit blessé lorsque, lors l'inauguration de la statue d'Edouard VII au Champs de Mars, il découvrit que son nom ne figurait pas sur la plaque, et cela malgré une décision du conseil prise le 4 mai 1912. En outre, il fut mis à l'écart de la cérémonie et ne fut même pas invité pour la photographie du groupe. D'autre part, selon Issac, en 1910, il avait soutenu Laurent en tant que Maire uniquement pour la durée d'un an, mais quand son tour vint, Laurent refusa de lui en parler. Mais selon Laurent, Issac n'avait pas joué franc jeu au cours des élections de 1910 et ce fut la raison pour laquelle il n'inscrivit pas son nom sur la liste des 6.

La rupture fut ainsi définitive et Issac publia un article dans *Le Petit Journal* sur la politique et les méthodes du Dr Laurent le 31 décembre 1912, marquant ainsi son indépendance<sup>371</sup>. Et à la Municipalité, il y eut désormais un parti opposé à Laurent, dont le noyau était musulman, mais qui était le point de ralliement de tous les mécontents<sup>372</sup>.

L'affaire ne devait pas s'arrêter là, car un procès pour malversation financière entre un gros possédant, Cassim Rassool, et Issac, fut réglé à l'amiable en cour le 7 mai 1914. A la suite de ce procès, Edouard Laurent, conseiller municipal, tenta de rallier les édiles pour disqualifier Issac en tant que conseiller. Finalement, il démissionna, déclarant qu'il ne pouvait siéger à côté de ce dernier. Dans ce contexte, les élections municipales de décembre 1916, selon *Le Petit Journal*, promettaient d'être très mouvementées.

Quelques jours avant les élections, Edouard Laurent décida de se retirer du journalisme et de la vie publique. Ayant publié un article très critique envers le Gouverneur le 24 novembre 1915, dans lequel il concluait au sujet du départ prochain de ce dernier : « Sir John Chancellor, vous êtes impopulaire dans toutes les classes de la population mauricienne. Votre départ était attendu et désiré ; il ne laisse aucun regret au pays ... C'est avec joie qu'on vous voit partir »<sup>373</sup>.

<sup>368</sup> A. Toussaint, L. N. Regnard, J. R. d'Unienville, *op. cit.*, p. 617.

<sup>369</sup> *Le Radical*, 17-18 fév. 1915.

<sup>370</sup> *Ibid.*

<sup>371</sup> *Ibid.*

<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> *La Patrie*, 24 nov. 1915.

Le commandant des troupes en personne fit fermer l'imprimerie de *La Patrie* jusqu'à nouvel ordre<sup>374</sup>. Le journal ne réapparut que grâce aux efforts de Nairac. Dans sa lettre à ses lecteurs, Edouard Laurent déclarait que, dans les conditions exceptionnelles créées par la guerre, il ne pouvait plus continuer : « Je préfère déposer ma plume de journaliste et rentrer dans la vie privée jusqu'au moment où les événements permettront à la presse de pouvoir rentrer dans la plénitude de ses droits »<sup>375</sup>.

### 2.3.1. : Les élections municipales

Les élections municipales eurent lieu. Les Laurentistes présentèrent 10 candidats pour les 12 sièges à pourvoir dans les quatre *wards* :

- *Ward 1* : Dr E. Laurent, J. Ambroisine, Edouard Auguste
- *Ward 2* : Edouard Nairac, Boodhun Lallah, Cassim Issop Rajah
- *Ward 3* : C. Grégoire
- *Ward 4* : Anatole de Boucherville, Moïse Edouard, Numa Edouard<sup>376</sup>

Le but était d'élire une majorité en vue de la liste des six et au final accéder à la Mairie. D'ailleurs, avant la dissolution, ils avaient voté une motion au Conseil Municipal demandant au Gouverneur de modifier l'article 15 des lettres Patentes de 1903 afin que le Conseil lui-même puisse élire le Maire et son adjoint<sup>377</sup>.

Quant au Parti de l'Ordre, il ne présenta pas une liste de candidats. En général, les journaux des oligarques maintenaient que le sort de la municipalité les indifférait, dans la mesure où ils n'y résidaient pas. Certains souhaitaient même que la Municipalité, qu'ils décrivaient comme le siège de toutes les discordes, soit remplacée par un Conseil nommé<sup>378</sup>. Cependant, certains Loyalistes posèrent leurs candidatures. Le *Ward 3* étant traditionnellement contrôlé par l'oligarchie, les partisans du Parti de l'Ordre s'évertuaient à faire élire Raoul Noël, l'un des leurs, afin que ce dernier puisse être choisi une nouvelle fois comme maire de Port-Louis<sup>379</sup>.

Les « Issacistes » quant à eux, non seulement posèrent leur candidature dans le *Ward 2* où les Musulmans possédaient un large patrimoine immobilier au point de contrôler le vote, mais soutint les adversaires des Laurentistes<sup>380</sup>. Ainsi les élections furent extrêmement disputées<sup>381</sup>. La nouveauté à ces élections fut d'ailleurs le recours ouvert à l'ethnicité et à la religion<sup>382</sup>. Issac publia dans *Le Petit Journal* une lettre aux électeurs musulmans, leur enjoignant de se rallier à lui et décrivant les

<sup>374</sup> *Le Radical*, 26 nov. 1915.

<sup>375</sup> *La Patrie*, 6 déc. 1915.

<sup>376</sup> *La Patrie*, 12 déc. 1915.

<sup>377</sup> *Le Mauricien*, 16 nov. 1915.

<sup>378</sup> *Le Radical*, 26 nov. 1915 ; *La Patrie*, 24 nov. 1915.

<sup>379</sup> *La Patrie*, 14 déc. 1915. Voir aussi *Le Radical*, 26 nov. 1915.

<sup>380</sup> *Le Petit Journal*, 13 déc. 1915.

<sup>381</sup> *Le Mauricien*, 17 déc. 1915.

<sup>382</sup> *La Patrie*, 16 déc. 1915.

Laurentistes comme étant anti-musulmans, ayant fait radier un grand nombre de Musulmans sur la liste électorale et ayant humilié les Musulmans lors de l'inauguration de la statue d'Edouard VII<sup>383</sup>.

Au final, le Dr Laurent et Ambroisine furent élus au *Ward 1* ainsi qu'un indépendant leur opposant, Dieudonné Vèle. Au *Ward 2*, E. Nairac et G.M. Issac furent élus ainsi qu'un indépendant, le Dr Edgar Laurent qui débutait sa riche carrière politique. Au *Ward 3*, le candidat soutenu par les Laurentistes mordit la poussière, Noël Descroizilles et Pierre Goupille étant élus. Au *Ward 4*, la lutte fut très serrée, au décompte final Moïse Edouard, Anatole de Boucherville furent élus, mais Célestin sortit à la troisième place devançant le candidat Laurentiste.

Selon *Le Mauricien*, les élections avaient démontré que le Laurentisme était en baisse à Port-Louis<sup>384</sup>. Au total, selon *Le Petit Journal*, les anti-laurentistes obtinrent une majorité de vote de 1131 voix pour 7 candidats et les Laurentistes seulement 672 voix pour 5 élus<sup>385</sup>. Il est aussi à noter que malgré le recours à la religion et à l'ethnicité, Issac fut le seul élu musulman dans un arrondissement qui depuis 1903 était représenté au Conseil par deux édiles musulmans<sup>386</sup>.

*Le Radical* dénonçait les failles dans l'enregistrement des électeurs mais aussi une certaine corruption. Selon le journal : « On parle ouvertement de corruption éhontée qui aurait eu lieu pendant toute la journée d'hier de la part des "batchiaras"<sup>387</sup> pour obtenir les votes d'électeurs vénaux... Des noms publiquement cités de corrupteurs et de corrompus et le truc du billet de Rs 10 déchiré en deux, dont un côté remis au corrompu avec promesse de lui donner l'autre moitié si les candidats sont élus est étalé au grand jour »<sup>388</sup>.

De même, selon *Le Petit Journal*, il y eut aussi supplications, menaces et toutes sortes de pressions : « C'est une honte pour un pays comme Maurice et un scandale surtout dans un moment aussi pénible que nous traversons »<sup>389</sup>.

L'élaboration de la liste des six fut un exercice très laborieux. Célestin parvint à se faire inscrire et contre toute attente fut nommé Maire par le Gouverneur. Dans le sillage de ces événements, Noël et Descroizilles songèrent à démissionner. P. Goupille démissionna finalement et aux élections partielles qui eurent lieu le 19 janvier 1916, N. Sandapa, soutenu par les Loyalistes et parrainé par Henri Leclézio, battit le candidat des Laurentistes, C. Grégoire<sup>390</sup>.

---

<sup>383</sup> *Le Petit Journal*, 9 déc. 1915.

<sup>384</sup> *Le Mauricien*, 17 déc. 1915.

<sup>385</sup> *Le Petit Journal*, 23 déc. 1915.

<sup>386</sup> *Le Radical*, 17 déc. 1915.

<sup>387</sup> Mot créole argot qui veut dire un vaurien.

<sup>388</sup> *Le Radical*, 21 déc. 1915.

<sup>389</sup> *Le Petit Journal*, 23 déc. 1915.

<sup>390</sup> *Le Petit Journal*, 21 janv. 1916.

### 2.3.2. : Les élections législatives

Les élections municipales eurent une incidence sur les législatives de janvier 1916. Bien que les deux grands partis aient décidé de ne pas contester les élections, seuls les députés de Moka, Plaines Wilhems, Rivière du Rempart, Grand Port, et Savanne furent élus sans opposition. A Flacq, Orphéus Allain s'opposa à Duclos sur une question de principe, n'ayant aucune influence ou intérêts dans le district. Mais son cas fit jurisprudence car 3 de ces parrains se rétractèrent à la dernière minute verbalement<sup>391</sup>. Mais le magistrat maintint l'élection et Duclos fut élu. A Rivière Noire, le jeune Philippe Raffray parvint à faire tomber Antelme le député sortant bien que, selon *Le Radical*, il n'ait eu « ni discours, ni programme », mais uniquement parce qu'il était gros propriétaire<sup>392</sup>. Comme le soulignait *Le Mauricien*, les élections n'étaient qu'une lutte de deux personnalités et « Philippe Raffray devait son succès à l'influence que sa situation et ses biens à Rivière Noire lui conféraient, notamment le beau domaine de Médine en pleine prospérité. Nombreux sont les planteurs qui ont besoin et auront besoin d'elle et ces planteurs et leurs amis ont assuré à Monsieur Raffray une jolie majorité »<sup>393</sup>.

Ce furent les élections à Port-Louis qui retinrent l'attention car, bien que le Parti de l'Ordre tint parole et que les députés Duclos, Sauzier, Leclézio s'abstinrent de voter<sup>394</sup>, certains partisans soutinrent la candidature de Célestin<sup>395</sup>. Ce dernier avait déjà annoncé sa candidature en octobre 1915, mais le Parti de l'Ordre refusa de le soutenir. Selon *Le Radical*, cette candidature était très mal inspirée car elle ravivait les vieilles compétitions. Le journal blâmait sérieusement le Gouverneur de l'avoir encouragé dans cette voie en le nommant Maire. De Boucherville, dans *La Croix et La Patrie* du 27 janvier 1916, déclara même que : « M. Célestin était le candidat du gouvernement autocratique aux dernières élections, que dans ce but il s'était retiré du service, forcé par le gouvernement. Qu'il lui a été accordé une décoration non pas en récompense de service rendu mais pour lui donner une auréole, que le gouverneur le nomma maire pour être dans une bonne posture devant l'électorat Port-Louisien. Pourquoi le Gouverneur le préfère à Laurent ou Nairac ? Laurent est si populaire que sur un signe il peut amener 10 000 personnes devant l'hôtel du gouvernement » ce qui lui valut un procès pour sédition après avoir publié un article tendant à exciter la désaffection envers la personne du Gouverneur.

Mais Célestin fut battu non seulement parce qu'en tant que fonctionnaire il avait préparé la grille des nouvelles taxes, et parce que ne pouvant tenir des meetings, il n'utilisa pas non plus la presse pour faire

---

<sup>391</sup> *Le Radical*, 21 janv. 1916.

<sup>392</sup> *Le Radical*, 27 janv. 1916.

<sup>393</sup> *Le Mauricien*, 25 janv. 1916.

<sup>394</sup> *Le Radical*, 20 janv. 1916.

<sup>395</sup> *Le Mauricien*, 17 janv. 1916.

connaître ses idées, mais surtout parce que les partisans du Parti de l'Ordre s'abstinrent de voter suivant l'exemple de leur députés Henry Leclézio, Emile Sauzier, et Louis Rouillard<sup>396</sup>. Sur 2204 électeurs seulement 1559 était allés aux urnes<sup>397</sup>. Le Dr Laurent et Edouard Nairac furent ainsi élus.

## Conclusion

L'étude de la vie politique révèle que la guerre avait favorisé une entente entre les grands courants politique et le personnel politique qui les représentaient, soucieux qu'ils fussent de ne pas jeter le trouble dans la colonie en temps de guerre. Cependant, malgré les restrictions imposées par la loi martiale, la vie politique ne s'était pas interrompue. Et comme le soulignait Edouard Laurent, l'entente était précaire et pour qu'elle eût duré au-delà de la guerre, il fallait établir les conditions d'une paix durable : « ... Si la trêve doit aboutir à une reprise des hostilités ou si, à l'imitation des grandes puissances, nous allons nous efforcer de régler les conditions de la paix... »<sup>398</sup>, dépendait uniquement de la volonté des oligarques d'abandonner leur esprit de domination et de délaisser un système où certains parlent et les autres opinent<sup>399</sup>.

Il n'est guère étonnant qu'au moment de l'armistice, *Le Radical* se lamentait que les divisions allaient réapparaître, notamment avec la réouverture du débat sur la rétrocession et autres sujets qui divisaient les Mauriciens<sup>400</sup>. En effet, l'après-guerre fut le temps fort de l'agitation du Mouvement Rétrocessionniste qui réclamait le rattachement de l'île Maurice à la France afin de garantir l'émancipation politique des gens de couleur qui culmina aux élections législatives de 1921<sup>401</sup>.

Certes, l'effort de guerre avait consolidé les liens identitaires avec la France, mais pour l'élite coloniale, le mouvement rétrocessionniste était une manière d'atteindre les objectifs de l'Action Libérale. En outre, la guerre avait, à travers le marché du sucre, renforcé les liens à la fois entre les sucriers franco-mauriciens et les petits planteurs d'origine indienne, et la Grande Bretagne. Le mouvement était ainsi condamné dès le départ. Mais il avait été l'occasion d'ouvrir le débat sur l'identité mauricienne à un moment où les Indo-mauriciens, enrichis par la hausse du cours du sucre pendant la guerre, investissaient dans l'éducation – prélude à l'émergence d'une intelligentsia plus revendicatrice – et les artisans et salariés se trouvèrent démunis face à la hausse des prix et à la pénurie des denrées de base. L'agitation sociale<sup>402</sup> qui s'ensuivit va perdurer au-delà de la sortie de guerre.

<sup>396</sup> *Le Petit Journal*, 19 janv. 1916.

<sup>397</sup> *Le Radical*, 20 janv. 1916.

<sup>398</sup> *Le Radical*, 29 déc. 1915.

<sup>399</sup> *Ibid.*

<sup>400</sup> *Le Radical*, 28 nov. 1918.

<sup>401</sup> J.L. Chan Low, « La France des Rétrocessionnistes », *art. cité.*

<sup>402</sup> *Le Radical*, 26 janv. 1917.